

**Proposition des TDR relatifs à la sensibilisation et formation par la société civile des
CLA sur l'APV et la collecte des avis sur l'élaboration des textes juridiques
complémentaires**

Du 10 au 29 décembre 2013

Sur financement du projet n° CF087901 avec WWF-UK

1- Contexte et justification

La RCA s'est engagée dans une politique de gestion durable des ressources forestières depuis quelques années à travers la révision des textes législatifs en matière de la gestion des forêts. Suite à des négociations tenues entre l'UE et le Gouvernement Centrafricain, la RCA a signé le 28 Novembre 2011 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) avec l'UE visant à améliorer la gouvernance dans le secteur forestier et à lutter contre l'exploitation et l'exportation de bois illégal. Derrière cet accord, le gouvernement vise améliorer la gestion durable des forêts centrafricaines, à favoriser le développement économique et social et à créer des emplois dans la filière bois.

Sur la base des textes législatifs et réglementaires existants en République Centrafricaine, une grille de légalité déclinée en principes, critères et indicateurs figurant à l'Annexe II de l'Accord a été mise au point et permet de gérer les activités forestières. Certains indicateurs de cette grille n'ont pas de références légales ou sont caduques à la date du paraphe de l'Accord. Les références réglementaires sont soit à créer soit à compléter soit à réviser avant la date de délivrance de la première autorisation FLEGT.

La feuille de route FLEGT de la RCA, établit avec la participation de tous les acteurs prévoit la révision et l'élaboration de certains textes juridiques. Ce travail, est facilité par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du processus FLEGT et soutenu par le WWF en République Centrafricaine.

La Société Civile Centrafricaine en tant que partie prenante dans ce processus sera impliquée pleinement dans les activités prévues dans le cadre de ce projet. Les communautés locales et autochtones en tant qu'acteurs locaux clés, doivent être informés et sensibilisés sur les différents textes qui seront créés, complétés ou révisés, d'une part et d'autre part, recueillir leurs avis et droits à intégrer dans ces réformes.

A ce titre, la plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et Environnement (GDRNE) qui regroupe une trentaine d'organisations de la société civile a sollicité l'appui financier et technique du WWF afin d'organiser dans certaines localités situées dans le massif forestier du Sud – Ouest, des séries de réunions de sensibilisation et d'information à l'intention de ces Communautés. Ces réunions devront aussi permettre de recueillir les besoins et avis des Communautés Locales et Autochtones (CLA) sur les différents textes à élaborer ou compléter.

Le présent projet a pour but de répondre à cette sollicitation de la plateforme afin de contribuer à l'implémentation du processus.

2- Objectifs

2- 1. Objectif général

L'objectif de ce projet est d'appuyer la contribution des Communautés Locales et Autochtones à la mise en œuvre de l'APV RCA-UE et d'assurer la prise en compte de leurs besoins et avis.

2-1. Objectifs spécifiques

- Informer les communautés locales et autochtones sur la mise en œuvre de la feuille de route révisée par le Comité National de Mise en Œuvre et Suivi (CNMOS) en vue de leur implication effective ;
- Sensibiliser les populations locales et autochtones sur l'importance de leur participation dans la mise en œuvre de l'APV;
- Echanger et informer les populations locales sur les principes de Consentement Libre, Informer et Préalable (CLIP) ;
- Recueillir leurs besoins et avis sur les textes juridiques complémentaires à élaborer.

2-2. Résultats de l'action

- Deux (02) réunions d'information, de sensibilisation et de collectes des besoins et avis sont organisées dans chacun des trois villages identifiés soit six (6) réunions au total;
- Les communautés sont sensibilisées et informées sur les réformes juridiques identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV.
- Les communautés ont donné leur avis sur leur participation à la mise en œuvre du processus en rapport avec le principe de CLIP et ont formulé des exigences sur les droits à intégrer dans l'élaboration des textes juridiques complémentaires;
- Un rapport présentant les avis des Communautés Locales et Autochtones (CLA) et de la société civile sur les textes juridiques est rédigé et validé auprès de ceux-ci ;
- Les potentiels observateurs indépendants au sein des communautés locales et autochtones sont identifiés pour les formations de renforcement des capacités.

3- Les principales activités

Les principales activités de cette action s'articulent autour de :

- La mise en place d'une équipe de sensibilisation;
- Identification des localités des rencontres et prise de contact;
- Elaboration des supports de communication et des fiches de collectes des avis et besoins sur les textes complémentaires à élaborer ;
- Mission de prise de contact et information des habitants des villages cibles ;
- Déroulement des réunions de sensibilisation et collectes des données dans les villages cibles ;
- Elaboration du rapport de mission et validation auprès des communautés locales et autochtones

4- Méthodologie de l'action

Pour atteindre les objectifs assignés à cette mission, une équipe de sensibilisation, issue des organisations membres de la plateforme GDRNE, ayant une bonne connaissance et participant au processus APV/FLEGT sera mis en place sous la supervision du WWF et comprendra:

- Un (1) chef de mission ;
- Trois (3) membres.

Après la mise en place de l'équipe, dans une première phase, une mission de trois jours fera le tour des villages cibles afin de prendre contact avec les populations pour les informer des objectifs du projet et recueillir leur consentement sur la date de la mission proprement dite.

Au cours de la deuxième phase de descente sur le terrain, des réunions de sensibilisation publique seront organisées durant la première journée dans chacune des localités concernées. Ces réunions porteront sur le contenu de l'APV, les rôles et responsabilités des CLA.

Ensuite, les différents textes à élaborer ou compléter seront présentés et expliqués. Les modalités de collecte des avis et besoins seront expliquées et le consentement des populations sera sollicité.

Enfin, au cours de la deuxième journée les fiches seront remplies lors d'une autre consultation publique. L'ancienne grille de dédommagement des cultures de 1973 par exemple sera présentée et les valeurs des différentes cultures seront comparées aux valeurs actuelles sur le marché local et le marché de Bangui et la proposition des CLA sera retenue pour le rapport final.

A la fin des deux jours de rencontre dans chacun des villages cibles, le rapport partiel sera rédigé, présenté et validé avec les communautés locales et autochtones le matin du troisième jour et avant le départ de l'équipe de la mission. Ceci permettra de faciliter la rédaction du rapport final dès le retour à Bangui et éviter de repartir sur le terrain pour la validation avec les communautés.

4-1- Durée

Pour un travail bien fourni, la mission proprement dit prendra 10 jours. Les travaux se dérouleront dans les localités de Batalimo, Boukoko et Mambélé. Ces trois villages ont été choisis sur la base d'un certain nombre de critères. D'abord parce qu'ils ont la particularité d'abriter un nombre important de populations autochtones qui malheureusement n'ont pas été suffisamment impliquées dans la phase de négociation de l'APV. Ensuite, ces villages abritent des entreprises forestières où sont situés sur les limites de plusieurs Permis d'exploitation et d'aménagement (PEA). Et enfin parce que ces villages sont facilement accessibles. L'arrivée et le départ dans chacun des trois villages concernés se dérouleront de la manière suivante:

- Batalimo : Ce village abrite également la base vie de la société forestière IFB. Un (1) jour de voyage arrivée avec coucher/départ et 2 jours de travail, soit 3 jours;
- Boukoko : Ce village est situé aux limites des concessions forestières d'IFB et de la SCAD et est connu pour l'importance des activités agricoles qui s'y déroulent et des cas de conflits avec l'exploitation forestière (endommagement des cultures, etc.). Un jour de voyage arrivée avec coucher/départ et 2 jours de réunion, soit 3 jours;
- Mambélé: Ce village abrite la base vie de la société forestière SEFCA. Il est prévu deux (2) jours de voyage arrivée avec coucher/départ et 2 jours de réunion, soit 4 jours;

La mission précurseur partira de Bangui le lundi 10 décembre 2013 à 8h00 et finira le 13 de ce même mois. Et la mission proprement dit aura lieu une semaine après (du 20 au 29 décembre 2013).

5- Besoins

La prise en charge de la mission s'effectuera sur les rubriques suivantes :

- Multiplication des documents pour participants, des fiches de collecte des avis et besoins et les supports de communication;
- Location de véhicule de mission;
- Carburant ;
- Lubrifiants
- Péage route ;
- Repas communautaires pour les participants.
- Frais de restauration et logement aux quatre (04) membres ;